

Projet de parc éolien Apuiat dans la MRC de Sept-Rivières

Dossier : 6211-24-087

Compte rendu de la période d'information publique du 14 septembre 2021 au 29 octobre 2021

La période d'information publique concernant le Projet de parc éolien Apuiat a pris fin le 29 octobre 2021. Conformément au mandat qui lui a été confié le 1^{er} septembre 2021 en vertu des articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 23), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Le projet de parc éolien Apuiat consiste en la mise en place et l'exploitation d'une cinquantaine d'éoliennes d'une puissance totale de 200 MW en zone d'exploitation forestière sur le Nitassinan de Uashat mak Mani-utenam. Situé dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières sur la Côte-Nord, entre les limites de la ville de Port-Cartier et du territoire non-organisé de Lac-Walker, ce projet s'étalant sur une superficie de 113 km² viserait l'installation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'activité éolienne tels que des chemins d'accès, un poste élévateur, un réseau électrique, un bâtiment de service ainsi que des mâts météorologiques. Une ligne électrique de 161 kV serait aussi construite par Hydro-Québec Transénergie afin de connecter le poste élévateur au réseau existant.

En 2013, devant l'importance du gisement éolien en sol québécois et dans une volonté de compléter son plan énergétique 2005-2015, le gouvernement du Québec a octroyé à Hydro-Québec Production le développement d'un bloc de 200 MW d'énergie éolienne. Une entente a été conclue entre le gouvernement québécois, Hydro-Québec et la Nation innue. Un partenariat s'est par la suite constitué à parts égales entre la Nation innue et l'entreprise Boralex pour créer la société Parc éolien Apuiat S.E.C.

Trois phases de développement sont prévues : la construction, l'exploitation et le démantèlement du site lorsque le contrat avec Hydro-Québec arrivera à échéance. Le coût total du projet est estimé à 600 M\$ pour la réalisation de toutes ces étapes.

Les répercussions prévues par l'initiateur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Milieu humain

Selon l'étude d'impact, le projet aurait des effets sur le contexte socioéconomique. En effet, environ 300 personnes seraient embauchées en période de pointe à l'étape de la construction. Par la suite, dix postes permanents seraient créés lors de la phase d'exploitation du parc. Enfin, le démantèlement entraînerait l'embauche de main-d'œuvre, bien que le bassin de personnes employées serait moins important comparativement à la période de construction. Selon l'étude d'impact, cette dernière phase du projet occasionnerait une perte d'emplois et affecterait la région dans les premières années.

Par ailleurs, certains lieux de villégiature pourraient être affectés visuellement par la présence des éoliennes. Sur le plan sonore, la population locale pourrait ressentir des impacts dus au bruit émanant du fonctionnement des éoliennes, notamment en période nocturne lorsque le niveau sonore ambiant est

faible. La présence et la circulation de camions lourds lors de la phase de construction auraient aussi un impact sur la population en bordure du projet.

La limitation de la vitesse des véhicules circulant sur les chemins d'accès et l'utilisation d'équipements et de camions respectant la réglementation gouvernementale sont des mesures d'atténuation prévues à l'étude d'impact. De plus, la mise en œuvre d'un plan de transport visant à informer la population et les utilisateurs du territoire, un programme de suivi et de résolution des plaintes, une évaluation du niveau sonore généré durant toutes les phases du projet, ainsi qu'un plan des correctifs à apporter, le cas échéant, sont toutes des mesures présentées dans l'étude d'impact.

Le projet aurait aussi des effets sur les systèmes de communication, plus précisément sur la radiocommunication et les radars. Les éoliennes, par le mouvement de leurs pales, risqueraient de perturber la propagation des ondes électromagnétiques. Deux mesures d'atténuation sont prévues. Dans un premier temps, la population locale serait informée des potentielles interférences et de la procédure à suivre si une dégradation du signal était observée. Dans un deuxième temps, un programme de suivi et de résolution des plaintes serait mis en place, et ce, durant toute la durée de l'exploitation du site.

Milieu biologique

La faune avienne, soit les oiseaux, tout comme les chiroptères, pourraient ressentir des effets. Le déboisement, le décapage, ainsi que la construction, l'opération et le démantèlement du site auraient des conséquences chez ces espèces. Ces activités pourraient affecter leurs habitats et poser un risque de mortalité ou de blessures en cas de collision avec les infrastructures. Des mises à jour des inventaires de la faune avienne et des chiroptères ont été réalisées et seront complétées en 2021.

La limitation de la vitesse de circulation, l'exploitation minimale des activités sur l'aire du projet et autour des éoliennes et le déboisement hors de la période de nidification sont des mesures d'atténuation prévues pour la faune avienne. Concernant les chiroptères, la limitation des activités sur une superficie minimale durant l'installation et la construction des éoliennes, ainsi qu'une prise en compte des périodes sensibles de déboisement sont les mesures inscrites à l'étude d'impact. Finalement, un suivi de mortalité serait aussi réalisé autant pour la faune avienne que les chiroptères durant les trois premières années de l'exploitation, puis une fois toutes les décennies par la suite.

(Extrait du site Web du BAPE)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent des informations colligées lors des séances publiques d'information. La première s'est tenue en présentiel le 7 octobre 2021 au Centre récréatif et culturel de Port-Cartier, alors que la deuxième a été diffusée en simultanée sur le site Web du BAPE et sur la page Facebook le 13 octobre 2021. Ces préoccupations sont les suivantes :

- La méthode utilisée pour réaliser les inventaires des oiseaux migrateurs;
- La consultation des cartes migratoires par l'initiateur;
- Le suivi qui sera fait par l'initiateur pour réduire les effets/répercussions sur les oiseaux et les chauves-souris;
- Les effets sonores du projet sur la faune;
- Les perturbations causées par les pales d'éoliennes chez les oiseaux et les mesures prévues par l'initiateur pour éviter que ceux-ci se heurtent aux pales;
- Les mesures prévues par l'initiateur pour minimiser la pollution sonore;
- Le contrôle de la végétation prévu par l'initiateur de projet;
- Le suivi prévu par l'initiateur quant à la gestion des milieux humides et des espèces envahissantes;
- La protection des eaux de surface durant la phase de construction;
- La superficie de déboisement prévue;
- La relation entre les actionnaires du projet et du versement des dividendes;
- Les sources de financement du projet;
- La date de versement des dividendes;
- Les revenus anticipés pour les communautés autochtones;
- La planification de l'hébergement et de l'alimentation des travailleurs durant la période de construction;
- La capacité d'accueil des infrastructures pour accueillir les travailleurs durant la période de construction;
- L'embauche des travailleurs locaux et innus et le développement de l'expertise au sein du milieu d'accueil;
- L'horaire prévu pour les travailleurs;
- La disponibilité de la formation nécessaire au Cégep de la région;
- L'octroi des contrats et la date de publication prévue des appels d'offres;
- La possibilité d'une panne de courant majeure sur la ligne électrique dans le cas d'un bri d'éolienne;
- Le contrôle de la végétation au moment de la construction de la ligne de raccordement électrique par Hydro-Québec;
- La date prévue du début des travaux;
- L'évaluation et la planification des coûts de remise en état du site à la fin de vie du projet;
- Le plan de l'initiateur en cas d'incendie;
- Le processus de préparation de l'étude d'impact par l'initiateur et l'évaluation des impacts d'un projet par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- L'impact du projet sur les caribous forestiers et les orignaux dans le secteur;

- L'accès à la forêt pour la population après la construction;
- La possibilité de récolter du bois à des fins de chauffage sur le territoire du projet pendant et après la construction;
- L'accessibilité aux routes menant au projet durant et après celui-ci pour des activités comme la chasse, le plein-air, la pêche, etc.;
- Le type d'emploi prévu pendant et après la construction;
- La compensation prévue dans le cadre du projet;
- Le volet touristique associé au projet;
- La présence d'un bureau permanent à proximité du projet;
- La durée de vie des éoliennes;
- L'utilisation des infrastructures maritimes de Port-Cartier lors de la construction.

Les activités d'information et de communication

Centre de consultation

Un centre de consultation a été ouvert pour la durée de la période d'information publique à la bibliothèque Le Manuscrit située dans le Centre récréatif et culturel de Port-Cartier. De plus, la documentation a été rendue disponible à sept endroits dans les communautés de Uashat mak Mani-utenam tels que des épiceries, des dispensaires, les salles communautaires et les maisons de femmes.

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé sur le site Web du BAPE ainsi que l'ensemble des documents du projet tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Le site Web du BAPE propose en outre un hyperlien vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.rec.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

La parution des avis publics par l'initiateur

Date	Quotidien
21 septembre 2021	Le Devoir
21 septembre 2021	Journal de Québec
22 septembre 2021	Le Nord-Côtier
6 octobre 2021	Le Nord-Côtier

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
14 septembre 2021 Annonce du début de la période d'information publique et des séances publiques d'information	Médias écrits et électroniques de la région de la Côte-Nord	398	Site Web du BAPE et Cision
14 septembre 2021 Invitation média à un breffage technique	Médias écrits et électroniques de la région de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Cision
22 septembre 2021 Reprise du communiqué annonçant le breffage médias	Médias écrits et électroniques de la région de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Cision

Les publications dans les médias sociaux

- Un taux d'engagement au-delà de 3% sur **Facebook** et **LinkedIn** est considéré comme bon, 5% et plus est considéré comme excellent;
- Un taux d'engagement au-delà de 0,5% sur **Twitter** est considéré comme bon, 1% et plus est considéré comme excellent.
- **Définitions :**
 - *Impressions* : Nombre de personnes ayant vu une publication;
 - *Engagement* : Nombre de réactions, commentaires, partages et clic sur une publication.

Dates et événements	Personnes rejointes
14 septembre 2021 Annonce de la période d'information publique et de la séance publique d'information	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 1,6% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 33359 (Sponsorisé) • Engagements : 519 <i>LinkedIn</i> – Taux d'engagement : 4,6% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 220 • Engagements : 10 <i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 1,5% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 457 • Engagements : 7
21 septembre 2021 Rappel #1 concernant le breffage technique	<i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 1,2% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 403 • Engagement : 5
22 septembre 2021 Rappel #2 concernant le breffage technique	<i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 2,4% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 417 • Engagement : 10
22 septembre 2021 Breffage médias	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 21,3% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 675 (Non-sponsorisé) • Engagement : 144
1^{er} au 7 octobre 2021 Invitation à la séance publique d'information à Port-Cartier	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 11,3% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 531 (Non-sponsorisé) • Engagement : 60 <i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 3,1% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 389 • Engagement : 12
7 octobre 2021 Rappel concernant la séance publique d'information à Port-Cartier	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 10,3% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 624 (Non-sponsorisé) • Engagement : 64 <i>LinkedIn</i> – Taux d'engagement : 4,6% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 478 • Engagement : 22 <i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 5,4% <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 261 • Engagement : 14

Dates et événements	Personnes rejointes
<p>11 octobre 2021 Invitation à la séance publique d'information sur le Web et sur Facebook (panne généralisée de Facebook)</p>	<p><i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 1,7%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 1266 (Non-sponsorisé) • Engagement : 22 <p><i>LinkedIn</i> – Taux d'engagement : 1,5%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 138 • Engagement : 2
<p>13 octobre 2021 Rappel de la séance publique d'information sur le Web et sur Facebook</p>	<p><i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 5,2%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 2450 (Non-sponsorisé) • Engagement : 127 <p><i>LinkedIn</i> – Taux d'engagement : 4,4%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 343 • Engagement : 15 <p><i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 7,7%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 233 • Engagement : 18
<p>13 octobre 2021 Séance publique d'information sur le Web et sur Facebook</p>	<p><i>Facebook</i> – Taux d'engagement : 12,6%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 1282 • Engagement : 161
<p>29 octobre 2021 Fin de la période d'information publique</p>	<p><i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 1,7%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 841 (Non-sponsorisé) • Engagements : 14

Pour en savoir plus sur le principe du taux d'engagement : <https://zenuacademie.com/marketing/statistiques-facebook/>

Les séances publiques d'information

Date	7 octobre 2021
Lieu	Centre récréatif et culturel de Port-Cartier – 21, rue des Cèdres, Port-Cartier Site Web du BAPE (audio seulement)
BAPE : Animation	Shirley Bishop, conseillère senior en communication Alexandre Tanguay, conseiller en communication
Modérateurs	Shirley Bishop, conseillère senior en communication Alexandre Tanguay, conseiller en communication
Initiateur du projet	Alexandra Agagnier – Cheffe de projets, Boralex Ariane Côté – Responsable, Environnement et relations avec le milieu, Boralex Marc Genest, président de la Société en commandites (S.E.C) Apuiat
Assistance	17 personnes
Webdiffusion	S/O
Durée	1 h 45
Nombre de questions posées	30 questions

Date	13 octobre 2021
Lieu	Séance numérique diffusée simultanément sur Facebook et le site Web du BAPE
BAPE : Animation	Shirley Bishop, conseillère senior en communication Alexandre Tanguay, conseiller en communication
Modérateurs	Alexandra Barbeau, adjointe aux dossiers stratégiques Alexandre Tanguay, conseiller en communication
Initiateur du projet	Alexandra Agagnier – Cheffe de projets, Boralex Ariane Côté – Responsable, Environnement et relations avec le milieu, Boralex Marc Genest, président de la Société en commandites (S.E.C) Apuiat
Webdiffusion	31 visionnements simultanés sur Facebook, 34 visionnements sur YouTube
Durée	45 minutes
Nombre de questions posées	10 questions

Les relations de presse

Des envois ciblés annonçant la période d'information publique ont été effectués auprès des journalistes et médias de la Côte-Nord, ainsi que ceux ayant couvert le sujet du parc éolien Apuiat.

Un breffage média a été organisé et diffusé simultanément sur la page Facebook et le site Web du BAPE le 22 septembre 2021 à 10 h 30.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. Dès la sortie du communiqué de presse, l'hebdomadaire [Le Manic](#) et le site Web [Ma Côte-Nord](#) ont publié des textes reprenant des informations comme les dates des séances publiques, ainsi qu'une description sommaire du projet.

À la suite du breffage technique pour les médias, des articles furent publiés dans le [Journal de Montréal](#), [TVA Nouvelles](#), [Ma Côte-Nord](#) et la revue [Les Affaires](#). Ceux-ci ont fait état des détails entourant les séances, la procédure du BAPE, ainsi que des informations concernant les séances publiques prévues.

Le jour suivant la séance du 7 octobre 2021, deux articles ont été publiés dans [le Journal de Montréal/TVA Nouvelles](#) et [Le Manic](#) résumant la séance d'information et les préoccupations citoyennes. Un topo d'une quinzaine de minutes fut aussi réalisé à l'émission matinale de Radio-Canada [Bonjour la Côte](#), où les mêmes sujets ont été couverts, en plus d'aborder la procédure du BAPE.

Les communautés autochtones

Les communautés innues du Québec sont impliquées dans le projet. Celui-ci se déroulant sur les terres ancestrales de la Première Nation de Uashat mak Mani-utenam, l'initiative fut prise de contacter le conseil de bande afin de sonder la possibilité de rendre disponible la documentation du projet sur place. Il fut entendu avec la directrice de la consultation au conseil de bande que la documentation serait rendue disponible à sept endroits dans les communautés de Uashat mak Mani-utenam tels que des épiceries, des dispensaires, les salles communautaires et les maisons de femmes. Des envois ciblés ont été effectués à toutes les communautés innues du Québec.

L'initiateur a lui aussi rencontré plusieurs fois les membres des communautés, notamment celle de Uashat mak Mani-Utenam.

Québec, le 1^{er} novembre 2021

Alexandre Tanguay, conseiller en communication, chargé du dossier

En collaboration avec Shirley Bishop, conseillère senior en communication